

**REPONSE A LA LETTRE DU PRESIDENT DE L'ADRER SUITE AUX
COMMENTAIRES DE SA LETTRE OUVERTE AUX HABITANTS du RAYOL-
CANADEL**

25 janvier 2011

J'ai bien reçu votre lettre du 24 janvier 2011 concernant mon interprétation de la lettre ouverte aux habitants du RAYOL-CANADEL.

Vous vous étonnez de ne pas figurer dans la liste des bénéficiaires de ma réponse à votre lettre ci-dessus référencée ; ce n'est pas une omission de ma part, je craignais simplement que vous ne puissiez pas être en mesure de comprendre : La critique que vous en faites aujourd'hui conforte hélas ma crainte.

Il est inutile d'entretenir une polémique qui ne résoudra pas les problèmes qui nous préoccupent, d'autant que l'idée que je me fais du RAYOL-CANADEL est trop éloignée de la vôtre pour que nous puissions un jour nous entendre.

Cela étant dit, vous prétendez encore une fois détenir LA solution ; vous vous devez donc par respect pour les habitants du RAYOL-CANADEL comme pour les propriétaires de terrains de la ZAC EMPAIN de la mettre au grand jour ; vous ne vous doutez pas à quel point nous attendons tous que vous nous permettiez de '*S'affranchir de l'arrêt du Conseil d'Etat de 1994*' par '*Des outils juridiques*' que seul apparemment l'ADRER connaît !

La question est là, tout le reste n'est que littérature...

Je profite de l'occasion que vous me donnez pour répondre à votre sondage concernant les travaux communaux : Si l'idée est louable, la question me paraît mal posée.

1/ Vous rapportez le constat des élus qui s'évertuent de dire que '*La Commune est très endettée et n'a pas d'argent*' Ce qui n'est pas impossible !

2/ Vous demandez ensuite aux habitants du RAYOL-CANADEL de vous dire ce qu'ils souhaiteraient voir réaliser sur la commune et ce, pour vous permettre de faire en quelque sorte un bilan prévisionnel !

Votre démarche me fait penser à la liste au père Noël !!

Imaginons un instant le pire des scénarios catastrophes où la dette ne permettrait pas un quelconque financement ; que nous soyons obligés d'attendre un retour à meilleure fortune pour envisager quoique ce soit, pourquoi faire dès à présent fantasmer les habitants du RAYOL-CANADEL sur des aménagements qui ne pourront pas être réalisés...

Ainsi donc, pour leur éviter d'osciller entre illusion et désenchantement il eut été préférable, selon moi, de donner le chiffre exact de cet endettement et de la capacité d'investissement de la commune, après en avoir déduit les chantiers en cours ou déjà programmés pour que chacun puisse se faire une idée de ce que l'on peut espérer voir réaliser.

Dans cette affaire, comme pour le dossier de la TESSONIERE, ce qui importe ce n'est pas ce que l'on veut, mais ce que l'on peut faire...La nuance me paraît importante.

Ces réflexions n'engagent évidemment que moi et je ne serais pas étonné que vous ne les partagiez pas !

Jean BOUCHARD

Membre fondateur de l'Association des Amis du RAYOL-CANADEL
Adjoint à l'Urbanisme chargé du dossier EMPAIN de du 11 juin 1995 au 15 mars 2001